



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

SEPTEMBRE 2024

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 02 septembre 2024

Constructions	La Municipalité décide d'attribuer le numéro 2b au bâtiment de la parcelle n° 79.
Écoles	La Municipalité décide d'accepter la demande de location pour la réouverture des deux classes du collège dès la rentrée 2025 pour une durée de deux ans minimum.
Maison Communale	La Municipalité décide d'adjuger les travaux de revêtement de sol à une entreprise locale suite au changement de locataire.
Préfecture	La Municipalité décide d'arrêter la date pour la visite annuelle de Mme la Préfète début 2025.

Séance du 09 septembre 2024

Collège	La Municipalité décide d'accepter le don d'un tableau noir de la part d'une commune voisine.
Électricité	La Municipalité décide d'accepter l'installation d'une armoire électrique contre une compensation financière.
Domaines communaux	La Municipalité décide d'accepter l'offre d'une société locale pour l'installation d'un robot tondeuse sur le terrain de la grande salle.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis d'habiter pour la parcelle n° 17.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la parcelle n° 27.

Séance du 23 septembre 2024

Grande salle	La Municipalité décide d'adjuger les travaux à une entreprise locale pour la réparation de l'escalier de secours.
Routes	La Municipalité décide d'adjuger les travaux de réparation du chemin du Crottet, à une entreprise locale.
Arbres	La Municipalité décide de donner l'autorisation pour la coupe d'un bouleau sur une parcelle privée.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la parcelle n° 50.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour les parcelles n° 58 et 495.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer une dispense d'enquête pour la parcelle n° 285.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la parcelle n° 57.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer une autorisation pour la pose d'une piscine amovible sur la parcelle n° 422.

Séance du 30 septembre 2024

Manifestations	La Municipalité décide que la vente des sapins de Noël ainsi que la distribution des sachets pour les enfants, se fera le matin du samedi 07 décembre à la déchetterie.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la parcelle n° 504.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis d'utiliser pour la parcelle n° 105.
Constructions	La Municipalité décide de délivrer le permis d'utiliser pour la parcelle n° 45.